



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Police municipale

Question écrite n° 50869

#### Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les imperfections et carences juridiques des textes reglementant le statut et le fonctionnement de la police municipale et sur la necessite dans ce contexte d'apporter une reponse definitive aux membres de la profession soucieux de l'adoption d'un certain nombre de dispositions permettant de definir avec davantage de clarte une nouvelle reglementation sur la securite interieure.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'exigence legitime de securite des Francais revet desormais une dimension qui rend necessaire la definition d'une politique globale dans ce domaine. Afin de repondre a cette attente, un examen des objectifs qui doivent etre assignes aux forces concourant a la securite interieure a ete prescrit et a donne lieu a une communication en conseil des ministres le 20 novembre 1991. Le projet de loi sur la securite interieure qui fera suite a cette communication prendra notamment en compte les orientations proposees par M Jean Clauzel, ancien prefet de la region Provence-Alpes-Cote d'Azur, dans son rapport sur les polices municipales. C'est dans le cadre de l'examen de ce projet de loi qu'il appartiendra a la representation nationale de se prononcer sur le statut, les missions et les conditions d'exercice des missions des agents de police municipale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

**Circonscription :** - Non-Inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50869

**Rubrique :** Police

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 décembre 1991, page 4892